

RAPPORT D'ÉVALUATION

Ensemble des formations proposées pour le
prochain contrat 2019-2023

Institut national des langues et civilisations
orientales - Inalco

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D

Rapport publié le 12/02/2019



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Michel Petit, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

PRÉSENTATION

L'ensemble des formations proposées par l'Inalco pour le contrat 2019-2023 se compose, sur la base des tableaux d'architecture et des fiches de présentation de formation fournis dans les documents du projet (qui n'incluent pas les mentions portées par d'autres établissements auxquelles participe l'Inalco ; voir *infra*), de sept mentions, à comparer avec les cinq mentions du bilan évalué lors de la campagne d'évaluation 2017-2018. L'offre de licence comporte, comme précédemment et avec les mêmes intitulés, deux mentions : une licence (L), *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* (LLCER), et une licence professionnelle (LP), *Développement international de l'entreprise vers les marchés émergents*. L'offre de master, qui comptait précédemment trois mentions, en comporte désormais cinq. Deux mentions sont proposées au renouvellement : *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* (LLCER), en partenariat (mutualisations sans co-accréditation) avec l'Université Paris Diderot pour certains parcours (études chinoises, coréennes, japonaises, vietnamiennes) ; *Traitement automatique des langues* (TAL), en co-accréditation avec les universités Sorbonne Nouvelle – Paris 3 et Paris Nanterre. Deux nouvelles mentions sont proposées, issues de l'autonomisation des deux spécialités d'une précédente mention commune (*Métiers de l'international*) : *Relations internationales* (RI) et *Management et commerce international* (MCI). Une nouvelle mention, *Traduction et interprétation*, est proposée en création, issue de spécialisations précédemment proposées dans d'autres mentions. Il convient d'ajouter à ces deux mentions de licence et cinq mentions de master, les trois mentions de master auxquelles participe l'Inalco, dont les fiches de présentation ne figurent pas dans les documents du projet et qui ne sont donc pas examinées ici : une mention *Sciences du langage* et une mention *Didactique des langues* en co-accréditation avec l'Université Sorbonne Nouvelle ; une mention *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF) en co-accréditation avec l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE).

Le périmètre scientifique et professionnel de l'ensemble de formations, s'inscrit, au sein du domaine général des « langues », dans le domaine particulier des « langues et civilisations orientales », défini en termes d'étude (enseignement et recherche) des langues et civilisations orientales et de connaissances et compétences (disciplinaires et professionnelles) en rapport avec ces langues-cultures et les activités professionnelles correspondantes, notamment en matière de relations internationales, de commerce international, de traduction et de sciences du langage.

En termes de positionnement, l'offre de licence et de master découle de la spécialisation de l'établissement, qui propose également d'autres formules de formation (diplômes d'établissement par exemple) dans le même domaine. Elle est, par le nombre et le niveau des langues proposées (plus de cinquante), unique à l'échelle nationale. Elle fait, dans un certain nombre de cas, l'objet de collaborations diversement formalisées avec d'autres établissements au sein de la Communauté d'universités et établissements Université Sorbonne Paris Cité (ComUE USPC) et à l'échelle régionale, nationale et internationale, ainsi qu'avec certaines institutions publiques pour ce qui concerne l'environnement recherche et socio-économique ou culturel.

AVIS SUR LES FORMATIONS PROPOSÉES

Les formations proposées constituent un ensemble pertinent, conforme à la spécialisation traditionnelle de l'établissement et de ses équipes. Sa spécificité tient à la nature de cette spécialisation, qui porte sur les langues et civilisations orientales. La cohérence de l'ensemble tient, comme ailleurs dans le domaine des langues, à la combinaison d'orientations de type Langues, littératures et civilisations étrangères (LLCER), Langues étrangères appliquées (LEA) et Sciences du langage (SDL). L'établissement toutefois, comme le confirme la visite, ne souhaite pas utiliser la notion de LEA pour celles de ses formations qui relèvent de ce que son tableau comparatif des champs (au sens et selon la liste des champs de la ComUE USPC) désigne comme le champ *Études internationales, métiers de l'international* (bilan et projet) et le champ *Économie, finance, gestion* (projet uniquement, ce dernier champ ne semblant pas figurer dans la liste originale des champs de la ComUE). Il l'explique notamment par la différence de conception des formations concernées avec la maquette LEA (deux langues au même niveau) et par le niveau de la langue orientale, présenté comme supérieur dans ses formations.

La pertinence et la cohérence des formations de licence et de master au regard des autres formations présentées par l'établissement ont été évoquées, sous l'angle du positionnement des mentions dans l'établissement, dans le rapport d'évaluation bilan 2018, qui en faisait un de ses points d'attention et notait : « Le projet gagnerait, compte tenu de la spécificité d'une partie des publics de l'établissement qui, comme l'indiquent les dossiers, ne visent pas nécessairement l'obtention d'un diplôme national, à préciser les conditions d'articulation entre l'offre de formation correspondant aux diplômes nationaux de licence et

master et le reste de l'offre de formation ». Le document de positionnement stratégique du projet paraît aller dans ce sens. Il évoque notamment un objectif de « diversification des points d'entrée et de sortie dans le cursus, de façon à ce que, par le biais de diplômes d'établissement (DE) associés à la licence, tout projet d'études engagé aboutisse à la délivrance d'un diplôme, licence ou DE » et indique que, « pour attirer de nouveaux étudiants au-delà des formations diplômantes et indépendamment des dispositifs distants, l'Inalco compte développer des cours de type Langues pour spécialistes d'autres disciplines (Lansad), à la fois dans le cadre de ses formations initiales et, là où les effectifs le permettent en termes d'équilibre financier, par le biais de son service commun de la Formation continue (FC) ».

La pertinence et la cohérence au regard de l'environnement recherche et de l'environnement culturel sont satisfaisantes ou très satisfaisantes. Le positionnement dans l'environnement socio-économique a, quant à lui, fait l'objet d'un point d'attention du rapport d'évaluation bilan 2018, qui suggérait de le renforcer (« notamment en cherchant à développer des liens directs avec des entreprises étrangères »). Les documents du projet ne comportent pas d'indications particulières sur ce point. La visite confirme que, si les liens avec le secteur socio-économique sont pris en compte par les filières concernées pour ce qui concerne les parcours et mentions à orientation professionnelle, ils sont moins prégnants pour les parcours ou mentions « généralistes ». Ceci concerne en particulier l'absence de stage ou modalité pédagogique équivalente en licence ; ce point devrait être revu à la lumière des textes de référence.

L'inscription de l'ensemble dans la politique et la stratégie de l'établissement en matière de formation est déclinée dans les quatre objectifs du document de positionnement stratégique : « les réussites dans des cursus différenciés » en licence et pré-master ; « double ancrage linguistique et disciplinaire » en master ; « volonté d'échange et d'ouverture » en termes de mobilité étudiante, mutualisation, etc. ; « faire évoluer cadres et pratiques » en matière de pédagogie. Il est en revanche difficile d'apprécier son inscription dans les axes stratégiques définis au niveau du site USPC en l'absence de document de présentation de ces axes et compte tenu du manque de visibilité sur le devenir de l'USPC.

L'évolution par rapport à la précédente période est principalement marquée, en termes de structuration, par :

- le passage de cinq à sept mentions de master ;
- le passage de la co-accréditation à un partenariat par mutualisation avec l'Université Paris Diderot pour les parcours d'études chinoises, coréennes, japonaises, vietnamiennes ;
- la séparation des deux spécialités de la précédente mention unique *Métiers de l'international* en deux mentions autonomes – *Relations internationales* (RI) et *Management et commerce international* (MCI) – conforme aux recommandations formulées par le Hcéres et qui ne fait que sanctionner la réalité de leur fonctionnement déjà autonome dans l'ancienne mention ;
- la création de la mention *Traduction et interprétation*, issue de formations précédemment proposées dans d'autres mentions (*Traduction littéraire* dans le master LLCER ; *Traduction, rédaction et médiation multilingue* dans le master SDL), qui constitue une initiative intéressante et pertinente pour rendre plus visible cet axe de formation à l'Inalco. On note que l'organisation en deux parcours-types (*Traduction spécialisée* et *Traduction littéraire*) ne permet pas, telle quelle, de reconnaître la place de l'interprétation. Il est indiqué lors de la visite que la formation comportera une initiation à l'interprétation mais que, en tout état de cause, l'établissement a simplement utilisé la nomenclature nationale pour l'intitulé de cette nouvelle mention. On note également qu'il existe aussi, dans l'offre de l'Université Sorbonne Nouvelle, une mention de master de même intitulé sans qu'il ne soit fait état d'un projet de co-accréditation de cette mention entre les deux établissements, déjà partenaires dans d'autres mentions. L'établissement confirme lors de la visite qu'un tel projet n'est pas à l'ordre du jour : les langues concernées sont différentes ; la composante concernée à l'Université Sorbonne Nouvelle n'a pas d'orientation vers la traduction littéraire et elle ne semble en tout état de cause pas être « intéressée ».

Le document de positionnement stratégique mentionne également un « double diplôme avec Sciences Po Paris : double master Maghreb-Moyen Orient ». Il est indiqué lors de la visite que cette formation est en cours de finalisation puisque la première promotion de M1 (9 étudiants) vient seulement d'entrer en M2. Ses effectifs semblent être appelés à rester limités, notamment en fonction de la politique de recrutement de l'établissement partenaire. La licence *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* (LLCER), pour laquelle le Hcéres avait suggéré de « s'interroger sur l'opportunité de reconnaître sous forme de mentions autonomes certains des groupes de parcours de l'actuelle mention unique de licence LLCER » reste organisée en une mention unique. Elle comporte, telle qu'elle est configurée à la date de la visite, trois catégories de parcours-types : parcours régional (avec de nouvelles spécialisations aréales) ; parcours professionnalisant ; parcours bilangues. Il est indiqué que le nouveau parcours de spécialisation disciplinaire (quatre disciplines) ou thématique (liste non exhaustive de thèmes : « genre, environnement, oralité, religions, violence-migration-

mémoire... »), qui figurait dans les documents du projet, n'existera pas sous cette forme mais que les enseignements correspondants seront pris en charge dans le cadre des enseignements transversaux. Il restera à apprécier à l'usage dans quelle mesure cette organisation interne repensée et enrichie est de nature à répondre au souci de lisibilité renforcée évoqué dans le rapport d'évaluation et affiché dans le document de positionnement stratégique. La licence professionnelle, *Développement international de l'entreprise vers les marchés émergents*, est reconduite. La faiblesse des effectifs avait été commentée dans le rapport d'évaluation du Hcéres, qui signalait également l'absence d'information sur la provenance des étudiants. Il est indiqué lors de la visite que les effectifs sont déjà passés de 6 à 13 inscrits et que les conditions du recrutement, initialement limité aux seuls étudiants bénéficiaires d'un contrat d'alternance lors de l'inscription, ont été judicieusement assouplies (délai de six mois pour signer le contrat). La fiche de présentation de la formation mentionne par ailleurs un objectif d'« ouverture à la formation initiale pour augmenter les effectifs ».

AVIS SUR LE PILOTAGE ET SUR LES DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS

La capacité de coordination des formations et de mutualisation des enseignements et des équipes pédagogiques, qui est clairement un enjeu essentiel compte tenu du nombre des langues concernées (plus de cinquante) et de la diversité des finalités et des parcours, reste une question délicate à apprécier au vu des seuls dossiers. Le document de positionnement stratégique de l'établissement souligne son souci de mutualisation, au sein de l'établissement et avec ses partenaires. La coordination des formations est pilotée, au niveau central, par le Conseil des formations et de la vie étudiante (CFVE) et les commissions spécialisées qui l'assistent, Commission des formations de master et Commission des enseignements transversaux, auxquelles le projet ajoute une Commission de formation licence. Elle implique également d'autres acteurs, instances des « départements » et des « filières » et responsables délégués, au niveau des spécialisations (mention, parcours, langue(s)). Le rapport d'évaluation du Hcéres, qui ne remettait pas en cause ces niveaux, visait, pour la licence, les conditions de pilotage par un responsable et des instances au niveau de la mention elle-même. Il est rappelé lors de la visite que la configuration de l'offre de licence a déjà subi d'importantes évolutions en fonction des contraintes du cadre national. Elle peut être appelée à évoluer en fonction des nouvelles possibilités offertes par le récent arrêté Licence (30 juillet 2018), connu trop tard pour le projet de ce contrat.

Les documents du projet ne comportent pas d'éléments précis permettant d'apprécier la participation des étudiants et des diplômés au pilotage des formations, non plus que la participation des formations aux dispositifs de management de la qualité mis en œuvre par l'établissement ou la capacité d'autoévaluation des formations concernant les forces et faiblesses en matière d'attractivité et de réussite. Il est indiqué lors de la visite que ces questions sont traitées au niveau des filières (direction de filière et direction des études) et des commissions centralisées de licence et de master. Il est également précisé, sans données l'attestant, que les filières ont un excellent suivi de leurs diplômés. Les départements, à une exception près, doivent encore se renforcer sur cet aspect.

Plusieurs éléments pédagogiques significatifs sont exposés dans le document de positionnement stratégique du projet, notamment en ce qui concerne l'accompagnement à la réussite en licence (par exemple « prise en charge propédeutique des étudiants qui en ont besoin et qui auront été identifiés grâce aux dispositifs de préinscription au niveau national »), la certification en langues (préparation au Diplôme de compétence en langues (DCL) et demande d'accréditation de l'établissement en vue de l'organisation du DCL), ou l'élaboration de référentiels communs. Particulièrement significatif et porteur est l'objectif de favoriser l'apprentissage de plusieurs langues d'une même région, traduit dans les parcours, et de sensibiliser les étudiants à l'intercompréhension, dans tous les cursus de licence.

La mise en place d'une Commission de formation licence auprès du CFVE vise à répondre aux recommandations du Hcéres lors de l'évaluation du bilan de la précédente période. Il ressort de la visite que cette commission, qui ne devrait concerner que très marginalement la LP, elle-même gérée par la filière correspondante, est conçue comme la véritable instance de pilotage, faisant fonction de conseil de perfectionnement, de la mention LLCER. Un autre aspect signalé dans le rapport d'évaluation du bilan comme méritant d'être précisé concernait le pilotage et les conditions de fonctionnement des collaborations, formelles ou informelles, à l'échelle de la ComUE USPC et au-delà, notamment à l'international. Il est indiqué lors de la visite que, au-delà des co-accréditations et mutualisations au sein de l'USPC et du double diplôme avec Sciences Po Paris évoqués ci-dessus, il n'existe qu'un double diplôme à l'international (Indonésie et Malaisie), qui ne concerne qu'un très petit nombre d'étudiants, dans le sens entrant.

Intitulé de la mention	L/LP/M	Établissement(s)	Remarque(s)
Langues et civilisations étrangères et régionales (LLCER)	L	Inalco	Mention regroupant l'ensemble de l'offre de licence de l'établissement.
Développement international de l'entreprise vers les marchés émergents	LP	Inalco	Hors nomenclature (dérogation existante)
Didactique des langues	M	Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 Université Paris Descartes Inalco	
Langues et civilisations étrangères et régionales (LLCER)	M	Inalco	
Management et commerce international	M	Inalco	Création
Relations internationales	M	Inalco	Création
Sciences du langage	M	Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 Inalco	
Traduction et interprétation	M	Inalco	Création
Traitement automatique des langues (TAL)	M	Inalco Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 Université Paris Nanterre	

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

REMARQUES DE L'INALCO RELATIVES AU RAPPORT DU HCERES SUR LES FORMATIONS DE L'ETABLISSEMENT

L'Inalco a pris connaissance du rapport d'évaluation du HCERES sur l'ensemble des formations proposées pour le contrat 2019-2023. Le rapport ne contient aucune erreur factuelle. Notre établissement remercie les experts du HCERES pour ce travail détaillé et constructif, et prendra en compte les conseils des experts pour les formations du contrat 2019-2023.

La Présidente



Manuelle FRANCK

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)